

# CONDITIONS D'ADMISSIONS 2016/2017

## Concours admission sur titre français

### Sommaire

---

- Les admissions au Programme Grande Ecole ..... page 2
- L'admission sur titre français  
au Programme Grande Ecole..... page 3
- Le calendrier ..... page 8
- Sites et contacts utiles ..... page 9
- Droits de scolarité & financement ..... page 10

# Les admissions au Programme Grande Ecole

---

Il existe plusieurs voies d'accès au Programme Grande Ecole (ESC) :

## **L'admission sur concours classes préparatoires (1<sup>ère</sup> Année)**

- Des candidats issus des classes préparatoires économiques & commerciales ou littéraires,
- Des candidats issus des classes préparatoires D1 & D2 et admissibles au concours de l'École normale supérieure Paris-Saclay.

## **L'admission sur concours admission sur titres (2<sup>ème</sup> Année)**

Cette admission est réservée, en deux concours différents, soit aux candidats titulaires d'un **diplôme français** sanctionnant un cycle de 3 ans d'études au moins après le baccalauréat, soit aux candidats titulaires d'un **diplôme étranger** obtenu à l'issue de 3 à 5 années d'études supérieures, dont 3 années **consécutives à l'étranger**.

Les candidats doivent être âgés de 30 ans au plus l'année du concours.

Nul n'est autorisé à participer plus de trois fois aux concours d'admission menant au programme Grande école.

**Les candidats ne peuvent se présenter qu'une seule fois par année aux voies d'admission suivantes ; ils doivent impérativement effectuer un choix a priori entre les concours :**

- **Admission sur titre français :**
  - dont double diplôme pharmacie (uniquement étudiants de l'Université Lyon 1 Claude Bernard)
  - dont double diplôme Ingénieur (uniquement étudiants de l'Ecole Centrale de Lyon et Ecole des Mines de Saint-Etienne)
- **Admission sur titre international**  
[www.sai.cci-paris-idf.fr](http://www.sai.cci-paris-idf.fr)
- **Parcours Européen Triple Diplôme**  
<http://masters.em-lyon.com/fr/triple-diplome-europeen>
- **Programme I.D.E.A.**  
<http://www.programme-idea.com/>

# L'admission sur titre français au Programme Grande Ecole

---

## Conditions d'admission et règlement du concours

Cette admission est réservée aux candidats titulaires d'un diplôme **français** sanctionnant un cycle de 3 à 5 ans d'études après le baccalauréat.

Sont autorisés à se présenter les candidats titulaires :

1. d'un diplôme national, visé par le ministère de l'Enseignement supérieur ou répertorié au RNCP, sanctionnant au moins 3 années d'études supérieures après le baccalauréat Licence (ou niveau II au RNCP), Master 1, Master 2 et au-delà,
2. d'un Bachelor obtenu en France visé par le ministère de l'Enseignement supérieur,
3. d'un diplôme délivré par les Instituts d'études politiques (en cours de 5<sup>ème</sup> année),
4. d'un diplôme d'ingénieur (en cours de dernière année) figurant sur la liste des écoles habilitées à délivrer un diplôme d'ingénieur, liste établie par la Commission des titres d'ingénieurs, - accès dérogatoire en 2<sup>ème</sup> année exclusivement pour les étudiants de l'Ecole Centrale de Lyon et de l'Ecole des Mines de Saint-Etienne,
5. d'un diplôme de médecine (en cours de 6<sup>ème</sup> année),
6. d'un diplôme de pharmacie (en cours de 5<sup>ème</sup> année – accès dérogatoire en 4<sup>ème</sup> année exclusivement pour les étudiants en pharmacie de l'université Lyon 1 Claude Bernard),
7. d'un diplôme des écoles nationales vétérinaires,
8. d'un diplôme des écoles nationales d'architecture,
9. d'un diplôme admis en équivalence par la direction.

### Par dérogation,

- Les titulaires d'un diplôme Bac+2, possédant une expérience professionnelle de 5 ans, âgés de 30 ans au plus l'année du concours, peuvent être candidats.
- Les étudiants en pharmacie de l'Université Lyon 1 Claude Bernard exclusivement peuvent présenter le concours Admission sur titre français en 4<sup>ème</sup> année.
- Les étudiants de l'Ecole Centrale de Lyon et de l'Ecole des Mines de Saint-Étienne exclusivement peuvent présenter le concours Admission sur titre français en 2<sup>ème</sup> année.

Les candidats doivent être âgés de 30 ans au plus l'année du concours.

Les candidats en cours d'études au moment de l'inscription doivent être diplômés et apporter la preuve de l'obtention du diplôme requis **au plus tard fin septembre 2017** (ou une attestation prévisionnelle d'obtention du diplôme pour les ingénieurs).

L'admission définitive des candidats de l'Institut des sciences pharmaceutiques et biologiques de l'université Claude Bernard Lyon 1 est **conditionnée à l'obtention du CSP**.

En effet, en cas de réussite au concours, l'admission définitive est irréfragablement subordonnée à l'obtention du diplôme conférant éligibilité. **En cas de non présentation de ce dernier, l'admission n'est ni valide ni validée.** L'étudiant sera donc exclu du programme Grande école.

Les candidats qui sont admis au concours et non diplômés au moment des résultats doivent nous faire connaître eux-mêmes leurs résultats dès que ceux-ci sont proclamés et nous présenter l'original de l'attestation de réussite ou du diplôme afin de valider définitivement leur admission.

# Déroulement de la sélection

## 1. Dossier

Les candidats doivent remplir **un dossier de candidature complet** en ligne sur notre site. Les candidats doivent être très attentifs à l'orthographe, à la ponctuation et à la syntaxe lors de la rédaction de ce dossier.

Ils doivent télécharger les pièces suivantes :

- Un certificat de scolarité de l'année en cours,
- Le(s) titre(s) et diplômes déjà obtenu(s),
- Les relevés de notes de l'ensemble du parcours post bac,
- **Le score obtenu à l'un des tests d'anglais suivants : TOEIC listening and reading, TOEFL ibt, IELTS,**
- Le Baccalauréat ou le relevé des notes du Bac,
- Une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie récente,
- Une photo d'identité,
- Un curriculum vitae.

**NB : les scores obtenus aux tests d'anglais seront vérifiés auprès des organismes concernés. En cas de fraude, le candidat se verrait exclu définitivement du concours.**

Et, le cas échéant :

- **Pour les boursiers : un justificatif nominatif d'attribution définitive de bourse pour l'année scolaire en cours.**
- En cas de demande d'aménagement des conditions de passage des épreuves (handicap/maladie) : l'avis de décision administrative fixant, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement du concours (1/3 temps, secrétariat etc.) émis par la commission départementale compétente.
- Pour les sportifs de haut niveau : un justificatif d'inscription sur une liste ministérielle ou tout autre document permettant de justifier du statut de sportif de haut niveau.

## 2. Règlement des droits d'inscription

Les droits d'inscription au concours s'élèvent à **140€** et sont payables en ligne par carte bancaire lors de la constitution du dossier.

Les **candidats boursiers du Crous sont exonérés de frais d'inscription** sur présentation d'une copie de la décision nominative définitive d'attribution de bourse pour l'année scolaire en cours, délivrée par le rectorat ou par le Crous et à télécharger.

## 3. Validation du dossier d'inscription

Le dossier de candidature doit être complété et validé avant le 28 mars 2017 23h59.

Afin de valider son dossier de candidature, le candidat doit avoir complété toutes les parties obligatoires ainsi que certifié l'exactitude de tous les renseignements donnés et accepté que l'intégralité des diplômes et certifications du dossier soit vérifiée par **emlyon business school** ou tout autre organisme certificateur en cochant la case correspondante :

«En cochant cette case, je certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur le présent dossier et ses pièces justificatives et j'accepte que l'intégralité des diplômes et certifications de mon dossier soit susceptible d'être vérifiée par **emlyon business school** ou tout autre organisme certificateur. »

**Le service concours ne prendra pas en compte :**

- **les dossiers ne répondant pas aux critères d'éligibilité,**
- **ni ceux dont les droits d'inscription ne sont pas réglés (hormis pour les boursiers ayant fourni une copie de la décision nominative définitive d'attribution de bourse pour l'année en cours),**
- **ni ceux n'autorisant pas la vérification de l'intégralité des diplômes et certifications.**

## **La phase d'admissibilité**

### Test d'aptitude à la gestion des entreprises (durée 2h30 - coefficient 4)

La Fnege convoque individuellement tous les candidats qui se sont inscrits au test d'aptitude Tage Mage (<http://www.tagemage.fr/page/modalites-et-droits-d-inscription>).

Les épreuves **du test Tage Mage**, gérées par la Fnege, se déroulent sur une demi-journée et sont destinées à évaluer les capacités d'analyse, de synthèse, de mémorisation, de compréhension et de logique du candidat.

Le test Tage Mage est utilisé par d'autres établissements dans le cadre de leur sélection. Il ne peut être passé qu'une seule fois par semestre, voir toutes les conditions sur le site de la Fnege : <http://www.tagemage.fr/page/reglement>. Il n'est pas nécessaire de télécharger une attestation de résultat, le score est directement récupéré par **emlyon business school** auprès de la Fnege.

Sont éliminés les candidats qui même indépendamment de leur volonté, sont absents à cette épreuve.

Les candidats de l'Institut des sciences pharmaceutiques et biologiques de l'université Claude Bernard Lyon 1 sont dispensés du Tage Mage, mais devront obligatoirement avoir obtenu leur CSP pour être admis définitivement dans le programme.

### Note de dossier (coefficient 6)

Le dossier de candidature en ligne est évalué pour tous les candidats par une note appréciant le parcours antérieur du candidat selon des critères académiques. C'est lors de l'admission et au moment de l'entretien que la diversité des expériences et la qualité de la rédaction du dossier de candidature sont appréciées.

Le score du test d'anglais sert à la constitution de la note de dossier. Si un candidat ne fournit pas de score d'anglais, son dossier de candidature n'est absolument pas remis en question, simplement les points qui y sont rattachés ne seront pas attribués.

### ATTENTION – VERIFICATION DES SCORES

Avant le jury d'admissibilité, un courrier électronique sera adressé à tous les candidats afin que ceux-ci vérifient l'exactitude des scores d'anglais et du Tage Mage renseignés dans leur dossier de candidature. Un délai de 48 heures leur sera donné pour toute éventuelle contestation. Au-delà de ce délai, les scores seront considérés comme exacts.

## Communication des résultats d'admissibilité

Le candidat pourra accéder à ses résultats d'admissibilité sur le site <http://resultats.em-lyon.com/>

A l'issue des épreuves écrites, les candidats admissibles devront s'inscrire en ligne aux épreuves orales, qui se dérouleront sur le campus d'emlyon, à l'adresse suivante : <http://services.em-lyon.com/InsOraux>

Le rendez-vous aux épreuves orales se prend par le candidat lui-même, selon les procédures et dans les délais qui lui seront communiqués en temps utile et uniquement par le site internet de l'école.

Aucune inscription prise par un autre moyen ou en dehors des délais fixés ne sera acceptée.

Aucun entretien à distance ne pourra être organisé.

## Déroulement des épreuves d'admission

### Entretien de motivation (coefficient 9)

Le jury est composé de deux personnes (professeurs ou responsables d'**emlyon business school**, managers d'entreprises).

L'entretien, d'une *durée de 25 minutes*, permet aux membres du Jury, qui ont pris connaissance du dossier, de connaître le candidat et d'apprécier si le projet pédagogique du programme Grande école est une réponse pertinente pour la mise en œuvre de ses projets. Le Jury évalue la cohérence entre les caractéristiques du programme et les modes de fonctionnement du candidat tels que perçus au travers de l'entretien.

Il n'y a pas de portrait idéal ni de profil type, c'est pourquoi le Jury apprécie les candidats qui apprennent à réfléchir sur leurs expériences (exemples précis dans le cadre scolaire, familial, associatif, sportif ou autres), sur leur avenir, en cherchant à bien se connaître et en s'informant sur ce que propose **emlyon business school**, plutôt que de se construire un personnage conforme à des stéréotypes imaginaires. Il est important que s'établisse un réel dialogue afin que le Jury soit en mesure d'estimer, dans l'intérêt de tous, les potentialités des candidats à s'intégrer, à participer, à s'épanouir au sein d'**emlyon business school**, compte tenu de leurs caractéristiques propres, et à terme en entreprise.

### Anglais (coefficient 2)

Cette épreuve, d'une *durée de 15 minutes*, se déroule de la façon suivante autour du résumé d'un texte tiré au sort :

- Lecture d'un passage du texte
- commentaires mettant en évidence les problématiques clés du texte,
- échange/discussion dépassant dans la plupart des cas le thème évoqué dans le texte préparé.

Cette épreuve, précédée d'une *préparation de 20 minutes*, permet d'évaluer la capacité à communiquer de façon professionnelle en anglais, le niveau de spontanéité et d'aisance ainsi que la richesse de vocabulaire et de culture générale. Le sujet doit être rendu à l'examineur à l'issue de l'épreuve.

Rappel :

Il est interdit d'utiliser dans les salles de composition tout moyen de communication pour toutes les épreuves orales. Les téléphones portables et plus généralement tous les appareils disposant de capacités d'échange ou de stockage de données doivent être déconnectés dans les salles de concours. Aucun appareil, même éteint, ne doit être conservé sur les tables de composition. L'utilisation de la calculatrice n'est pas autorisée. Toute fraude ou tentative de fraude dûment constatée fait l'objet d'un rapport au Jury et peut entraîner l'exclusion immédiate et définitive du concours.

## Retard

En cas de retard d'un candidat à l'une des épreuves orales, le Service concours emlyon business school tentera de reprogrammer le passage du candidat dans la même demi-journée. emlyon business school décline toute responsabilité si une réorganisation du planning des épreuves ne peut avoir lieu. Le candidat retardataire sera alors considéré comme absent.

## Admissibilité - Admission

L'admissibilité puis l'admission sont prononcées par un Jury officiel formel dont le président est nommé par le recteur de l'académie de Lyon. Les membres de ce Jury sont désignés par le recteur sur proposition du directeur d'emlyon business school. Le secrétariat est assuré par un représentant du recteur d'académie.

Suite aux épreuves orales, le Jury d'admission arrête la liste des candidats, établit le classement, la liste d'admission et la liste supplémentaire. Le candidat pourra accéder à ses résultats d'admission sur le site <http://resultats.em-lyon.com/>

### **Les décisions des Jury d'admissibilité et d'admission sont souveraines et sans appel.**

Toute demande de vérification de note doit être formulée par écrit et adressée au service concours ASTF du programme Grande école ([admissionsASTF@em-lyon.com](mailto:admissionsASTF@em-lyon.com)) dans les 10 jours qui suivent la communication des résultats sur le site Internet. Le jury des concours étant souverain, les réclamations ne peuvent porter que sur une vérification de report de notes. En conséquence, les demandes de révision de notes ne sont pas admises. Concernant les épreuves orales, aucune réclamation ou demande de recours ne pourra être formulée et ne sera prise en compte, après que le candidat ait quitté l'établissement.

**Rappel :** sont **définitivement admis seulement** les candidats ayant obtenu le diplôme ou l'attestation de réussite leur conférant éligibilité avant fin **septembre 2017**. Toute admissibilité ou admission annoncée à un candidat l'est implicitement sous cette incontournable condition suspensive, sans qu'il soit besoin de le répéter dans chaque courrier.

L'admission définitive des candidats de l'Institut des sciences pharmaceutiques et biologiques de l'université Claude Bernard Lyon 1 est **conditionnée à l'obtention du CSP**.

La soutenance d'un mémoire ou d'un rapport de stage programmée pour le mois de septembre doit être attestée par le professeur titulaire ou la direction de l'Ecole (par exemple IUP, Ingénieurs, etc...) dès l'envoi du dossier de candidature à emlyon business school.

## Calendrier 2017

<b>Clôture des inscriptions</b>	<b>Mardi 28 mars 23h59</b> : validation dossier en ligne & paiement droits de candidature de 140 € (sauf boursiers*)
<b>Date limite test</b>	<b>Test anglais (Toeic, Toefl ou IELTS)</b> : scores à télécharger avant <b>mardi 28 mars 23h59</b>
	<b>Le TAGE-MAGE doit être passé <u>au plus tard</u> le 8 avril</b> : aucun score à télécharger
<b>Vérification scores test</b>	Courant avril : envoi aux candidats d'un mail pour vérification des scores d'anglais et Tage Mage renseignés sur le dossier (voir p.6)
<b>Résultats d'admissibilité</b>	Jeudi 4 mai à 16h
<b>Inscription aux oraux</b>	Du vendredi 5 mai à midi au mardi 9 mai à 10h
<b>Epreuves orales (s'inscrire pour une 1/2 journée)</b>	<b>Du jeudi 18 mai au vendredi 2 juin</b> (campus emlyon business school à Ecully uniquement)
<b>Résultats d'admission</b>	Lundi 12 juin à 12h
<b>Retour formulaire inscription</b>	Lundi 19 juin : Retour du formulaire accompagné des droits d'inscription* de <b>3 500 €</b>
<b>Frais d'Inscription</b>	<b>Droits de candidature 140 €</b> - payable en ligne *Boursiers : gratuit sur présentation d'un justificatif Crous
	<b>Tage Mage 65 €</b> - s'inscrire au test sur le site <a href="http://www.tagemage.fr/">http://www.tagemage.fr/</a>
	<b>*Droits d'inscription 3 500 €</b> - déductibles des droits de scolarité et payables par virement suite aux résultats d'admission <b>jusqu'au lundi 19 juin</b>



## Sites et contacts utiles

---

Pour accéder au dossier de candidature en ligne  
[www.em-lyon.com/votrecompte](http://www.em-lyon.com/votrecompte)

- Pour plus d'information sur **emlyon business school** et le Programme Grande école : <http://masters.em-lyon.com/>
- <http://www.tagemage.fr/>
- Toeic & Toefl : <https://www.etsglobal.org/Fr/Fre>
- IELTS : <https://www.ielts.org/>
- Résultats concours : <http://resultats.em-lyon.com/>

Pour tout complément d'information :

**Johanna SERVILLE**

Coordinatrice concours

Direction programme Grande école

+33 (0)4 78 33 78 07

E-mail : [admissionsASTF@em-lyon.com](mailto:admissionsASTF@em-lyon.com)

# Droits de scolarité

---

## 1/ Montant des droits de scolarité

**Le montant des droits de scolarité est de 17 500€**

Les droits de scolarité sont à régler sur les deux années du programme Grande école, au début de chaque année académique et quel que soit le parcours de l'étudiant (cours, stage, échange académique). Il n'y a pas de « césure » de paiement.

Le montant des droits de scolarité comprend les droits administratifs ainsi que l'adhésion à vie au réseau **emlyon business school** forever alumni network.

Pour toute année supplémentaire, l'étudiant devra régler des droits administratifs d'un montant de 500€ (tarif en vigueur 2016/2017).

Un versement de droits d'inscription - non remboursables en cas de désistement - est obligatoire pour confirmer l'inscription. Le montant des droits d'inscription est de 3 500€.

En cas de report, le tarif de l'année d'intégration sera appliqué à l'étudiant et non celui de l'année de sélection.

Droits de scolarité 2016-2017	17 500€
Droits d'inscription à régler en cas d'admission jusqu'au 19 juin 2017	- 3 500€
<b>Solde</b>	<b>14 000€</b>

## 2/ Paiement du solde des droits de scolarité

Notre plateforme d'intégration administrative en ligne vous permettra de choisir votre option de paiement.

Vous signerez une convention financière qui régit les droits de scolarité entre vous et **emlyon business school**.

Vous aurez la possibilité de régler comptant (par chèque, virement ou carte bancaire) ; par échelonnement (par prélèvements sur un compte bancaire domicilié en France ; ou par virements **uniquement pour les étudiants étrangers n'ayant pas de compte bancaire en France**) ; par prêt bancaire auprès de nos banques partenaires d'Ecully (LCL, Caisse d'Epargne, Société Générale).

Nous vous conseillons vivement de contacter nos partenaires le plus rapidement possible afin faire votre demande de prêt.

**Les étudiants étrangers ne peuvent prétendre à un prêt qu'à condition de soumettre leur demande avec un garant (personne physique de nationalité française ou ayant un titre de séjour couvrant la durée de remboursement du prêt, résidant et travaillant en France).**